

224C0179  
FR0004155000-FS0090

1<sup>er</sup> février 2024

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**GROUPE SFPI**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> février 2024, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR<sup>1</sup> (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> février 2024, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GROUPE SFPI et détenir 9 931 791 actions GROUPE SFPI représentant 17 224 309 droits de vote, soit 10,00%<sup>2</sup> du capital et 10,09% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GROUPE SFPI hors marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L.233-7 VII du code de commerce, Crédit Mutuel Equity SCR fait les déclarations suivantes :

- Crédit Mutuel Equity SCR a financé l'acquisition des actions sur fonds propres ;
- Crédit Mutuel Equity SCR n'agit de concert avec aucun autre actionnaire de la société émettrice ;
- Crédit Mutuel Equity SCR n'envisage pas de poursuivre ses achats, ni d'acquérir le contrôle de la société émettrice ;
- Crédit Mutuel Equity SCR envisage de maintenir sa participation actuelle au sein de la société émettrice et n'envisage ainsi pas de cession ni d'achat au cours des six prochains mois ;
- Crédit Mutuel Equity SCR n'envisage aucune modification de la stratégie ou des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Crédit Mutuel Equity SCR n'est partie à aucun accord ou instrument financier mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Crédit Mutuel Equity SCR n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et droits de vote de la société émettrice ;
- Crédit Mutuel Equity SCR occupe d'ores et déjà un mandat d'administrateur au sein de la société émettrice et n'envisage pas de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur ou membre du conseil d'administration de la société émettrice. »

<sup>1</sup> Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

<sup>2</sup> 10,000001%.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 99 317 902 actions représentant 170 709 310 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.